

## MOUVEMENT 2022 - SAVOIE

### FICHE DE DEMANDE DE REINTEGRATION

Document à transmettre au plus tard **le 4 mai 2022** à la DSDEN, division du 1<sup>er</sup> degré, 131 avenue de Lyon, 73018 CHAMBERY CEDEX ou par mail à [ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr)

#### Règles du mouvement régissant les demandes

**APRES CONGE LONGUE DUREE**

Priorité sur le dernier poste occupé à titre définitif s'il est demandé en vœu n°1  
5 points sur la zone géographique du dernier poste occupé (hors postes spécifiques)

**APRES CONGE PARENTAL (APPLICABLE AUX ENSEIGNANTS AYANT PERDU LEUR POSTE)**

Priorité sur le dernier poste occupé à titre définitif s'il est demandé en vœu n°1  
5 points sur la zone géographique du dernier poste occupé (hors postes spécifiques)

**APRES DETACHEMENT**

Priorité sur le dernier poste occupé à titre définitif s'il est demandé en vœu n°1

**APRES DISPONIBILITE**

**IMPORTANT :**

*Pour les réintégrations après congé parental ou après détachement, à l'issue de la phase principale l'enseignant ayant obtenu son affectation sur le poste demandé en vœu 1 grâce à cette priorité est tenu d'occuper ce poste au 1er septembre 2022. S'il n'est pas en position d'activité à cette date du fait de la prolongation du congé parental, du détachement ou de la disponibilité, il ne pourra pas bénéficier de cette priorité l'année suivante.*

#### Situation de l'intéressé(e)

NOM Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse électronique professionnelle : ..... @ac-grenoble.fr

Date de fin de CLD, de congé parental, de détachement ou de disponibilité : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /2022

Date de la demande : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /2022

Signature du demandeur :